

3 octobre 2000

00.359

## **Question Michel Barben**

### **HOSPIS: la facturation hospitalière malade**

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 1999, le système informatique "HOSPIS" a été introduit pour les hôpitaux neuchâtelois. Les difficultés de facturation n'ont pas été résolues.

Pour La Chaux-de-Fonds, le système informatique ne passant pas l'an 2000, l'option "HOSPIS" paraissait naturelle.

Déception, le système ne fonctionne toujours pas à satisfaction.

Nous demandons au Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes:

- Quelles sont les responsabilités dans la mise en oeuvre d'HOSPIS?
- Qui assume les conséquences financières de ces dysfonctionnements?
- Le système HOSPIS arrivera-t-il à absorber la nouvelle facturation Tarmed?
- HOSPIS a-t-il une chance de fonctionner à satisfaction?